



**Commission Spécialisée des Duan et
Grades Equivalents
et Valorisation des Pratiques**

DEMANDE DE DUAN EXCEPTIONNEL

DUAN DEMANDE :Date de la demande :.../.../...

WAI JIA (Arts Martiaux Chinois eXternes=)

☐ Kungfu ☐ Wingchun ☐ Jeet kunedo ☐ Shuai jiao

NEI JIA (Arts Martiaux Chinois Internes)

☐ Taichi chuan ☐ Bagua zhang ☐ Xingyi quan ☐ Yiquan

QIGONG (Arts Energétiques Chinois)

☐ Qigong

WUSHU SPORTIF

☐ Taolu interne ☐ Taolu externe ☐ Sanda

PHOTO

NOM : **PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE .../.../..... **à :**

ADRESSE

CP :/ **Ville :**

TEL + EMAIL (obligatoire)

GRADE ACTUEL

ENSEIGNANT : **Club :**

Signature enseignant :

Joindre à cette fiche copies suivantes :

- ☐ timbres de licences
- ☐ frais d'inscription
- ☐ frais de carte et diplôme (1^{ère} fois)
- ☐ pièce d'identité
- ☐ mineurs : autorisation parentale
- ☐ liste des taolu

	Frais d'inscription	Carte et diplôme
1 ^{er} duan	43 €	25 €
2 ^{ème} duan	63 €	25 €
3 ^{ème} duan	63 €	45 €
4 ^{ème} duan	83 €	45 €
5 ^è et 6 ^è duan	113 €	45 €

Non licencié FFAEMC + 50 €

Signature :

Extrait du règlement de la CSDGE-VP : chapitre 2, Article 12.

Les personnes souhaitant sauter un ou plusieurs duan peuvent déposer un dossier de candidature en vue de pouvoir se présenter directement à l'examen du duan souhaité pour autant que l'âge minimum soit respecté. Il ne peut être déposé de dossier de demande de duan exceptionnel pour un haut duan.

Aucun duan à titre honorifique n'est attribué : tout demandeur doit passer devant un jury de la voie considérée. Les candidats à l'obtention d'un duan à titre exceptionnel doivent retirer un dossier de candidature auprès de la CSDGE-VP. Ce dossier, dûment complété et auquel sera joint l'ensemble des justificatifs nécessaires, sera transmis par le candidat à la CSDGE-VP ; le bureau de la CSDGE-VP le transmet au CORD de sa région et au président du comité régional de son club d'appartenance pour avis, ainsi qu'à la commission technique spécialisée concernée.

La décision de la CSDGE-VP est prise à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour la voie demandée, après avis de la commission technique spécialisée concernée : ce dernier avis sera prépondérant en cas de partage égal des voix.

Il ne peut être obtenu plus d'un duan à titre exceptionnel dans une même voie.

Antécédents Sportifs :

*** Débuts en Arts Energétiques et Martiaux Chinois**

.....
.....
.....

*** Licences (saisons) :**

.....
.....
.....

*** Titre(s) sportif(s) :**

.....
.....
.....

*** Autres (stages, pratique hors fédération)**

.....
.....
.....

Expérience de dirigeant associatif

*** Au niveau club**

.....
.....
.....

*** Au niveau départemental**

.....
.....
.....

*** Au niveau régional**

.....
.....
.....

* Au niveau national

.....
.....
.....

* Au niveau international

.....
.....
.....

* Animation sociale et Arts Energétiques et Martiaux Chinois

.....
.....
.....

Expérience et activité dans l'enseignement (dates de début, diplômes, titres obtenus) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Expérience en arbitrage

Départemental.....
Régional.....
National.....
International.....
Mondial.....

Passage de duan.

Duan obtenus :

Duan	Date	Lieu
Duan	Date	Lieu
Duan	Date	Lieu
Duan	Date	Lieu
Duan	Date	Lieu
Duan	Date	Lieu

Participations aux jurys des passages de duan

Régional.....
National.....

Incapacités physiques définitives gênant l'accès aux épreuves pratiques de l'examen de Duan :

[illegible]

Observation de la demande :

[illegible]

Avis du Président de la CSDGE-VP :

.....

.....

.....

.....

.....

Décision de la CSDGE-VP :

.....

.....

.....

.....

Date :...../...../.....Signature du Président de la CSDGE-VP